

CHARTRE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Au restaurant scolaire, je m'engage :

- A rentrer dans le calme.
- A faire le silence pendant l'appel.
- A manger dans le « calme, sans crier » et sans interpellers mes camarades des autres tables.
- A goûter tous les plats.
- A ne pas jeter la nourriture et débarrasser la table correctement.
- A se tenir correctement à table, avoir un comportement décent et poli, dans la mesure où nous sommes en groupe.
- A respecter mes camarades.
- A respecter le personnel de la cantine.
- A respecter les locaux.

Si je ne respecte pas cette charte, je m'expose :

- A être isolé de mes camarades, et que soit noté sur un cahier mon comportement inadéquat.
- A être convoqué par la Présidente du syndicat scolaire.
- A la convocation de mes parents par la Présidente du syndicat scolaire.
- A être exclu de la cantine.

CHARTRE DES GARDERIES

A la garderie, je m'engage :

- A respecter le matériel mis à ma disposition (banes, tables, jeux, etc),
- A respecter le local de la garderie de la maternelle et primaire,
- A ranger les objets utilisés lorsque je m'en vais,
- A jouer calmement sans bousculade,
- A respecter la personne responsable.

Si je ne respecte pas cette charte, je m'expose :

- A des punitions et à être isolé de mes camarades,
- A être convoqué par la Présidente du syndicat scolaire,
- A la convocation de mes parents par la Présidente du syndicat scolaire,
- A être exclu de la garderie.



LE GUIDE DES SERVICES PERISCOLAIRES



Madame, Monsieur,

Le Syndicat Scolaire Châlo Saint Mars Saint Hilaire, met à votre disposition un ensemble de services périscolaires, via un portail citoyen sur son site Internet.

Toutes les démarches concernant ce service, peuvent être réalisées en ligne et à toute heure :

- Inscription au service (fiche individuelle de renseignements de l'enfant)
- Réservation / annulation au restaurant scolaire
- Pallement des services.

Rendez vous sur adresse portail ou [www.chalოსaintmars.fr](http://www.chalোসaintmars.fr) / vie pratique, écoles, en bas de page école cliquer sur lien « chalოსaintmars.portailcitoyen.eu » .

Pour les familles ne disposant pas d'Internet, vous avez la possibilité d'inscription en mairie.

Madame Sylvie PELLION
Présidente du Syndicat Scolaire.

Renseignements : syndicat scolaire en mairie de Chalosse Saint Mars :
01 64 95 40 45 ou mail : syndicat.scolaire@chalოსaintmars.fr

Règlement administratif

Tout usager utilisant un des services périscolaires s'engage à respecter ce règlement administratif

- Restaurant scolaire (voir charte page 8).
- Garderie périscolaire

❖ Restaurant scolaire: Prix du repas 4€

Toutes les inscriptions, réservations et annulations doivent être effectuées via le portail Citoyen.

La réservation et / ou l'annulation doivent être réalisées suivant les règles et les délais précisés ci-dessous. Cela nous permet de commander les repas.

Activités	Jour de présence	Réservation au plus tard
Cantine INSCRIPTION OBLIGATOIRE	Lundi	Vendredi précédent avant 10h
	Mardi	Lundi précédent avant 10h
	Jeu	Mardi précédent avant 10h
	Vendredi	Jeu précédent avant 10h

Toute allergie alimentaire doit être signalée en mairie de Châlo Saint Mars ainsi que tous régimes particuliers : intolérance alimentaire, ou restrictions alimentaires...

Pour les enfants ayant un P.A.I. et apportant leur repas, le service sera facturé 2€.

En cas d'événement exceptionnel, tous piques niques personnels pris sur le temps de la restauration scolaire sera facturés 2€ par enfant.

Si l'école organise une journée spéciale et que cela nécessite une annulation des repas, celle-ci sera effectuée par le syndicat scolaire, sur la demande des directrices des écoles.

Le personnel de service n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants. Les parents devront prendre toute disposition à cet effet.

DESCRIPTIF DES HORAIRES DU CAR SCOLAIRE CHALO ST MARS - ST HILAIRE

2020 - 2021

Lundi Mardi Jeudi Vendredi MATIN

Chalo - Ecole la Chalouette	Départ	8h10
St Hilaire - Ecole	Arrivée	8h17
St Hilaire - Ecole	Départ	8h20
Chalo - Ecole la Chalouette	Arrivée	8h25

Lundi Mardi Jeudi Vendredi SOIR

St Hilaire - Ecole	Départ	16H35
Chalo - Ecole la Chalouette	Arrivée	16H40
Chalo - Ecole la Chalouette	Départ	16H45
St Hilaire - Ecole	Arrivée	16H50

Lundi Mardi Jeudi Vendredi service midi aller

St Hilaire - Ecole	Départ	11h50
Chalo - Ecole la Chalouette	Arrivée	11h55
Chalo - Ecole la Chalouette	Départ	12h00
St Hilaire - Ecole	Arrivée	12h05

Lundi Mardi Jeudi Vendredi service midi retour

Chalo - Ecole la Chalouette	Départ	13h25
St Hilaire - Ecole	Arrivée	13h30
St Hilaire - Ecole	Départ	13h35
Chalo - Ecole la Chalouette	Arrivée	13h40

HORAIRES DES ECOLES 2020 - 2021

Lundi - mardi - jeudi - vendredi

	ST HILAIRE	CHALOUETTE	MARETTE
Ouverture des portes	08h15	08h20	08h20
Début des cours	08h25	08h30	08h30
Fin des cours	11h40	11h45	11h45
Ouverture des portes	13h30	13h35	13h35
Début des cours	13h40	13h45	13h45
Fin des cours	16h25	16h30	16h30

HORAIRES DES GARDERIES 2020 - 2021

MATERNELLE

	Matin	Après midi
Début de l'accueil	07h00	16h30
Fin de l'accueil	08h20	19h00

PRIMAIRE CHALO SAINT MARS

PRIMAIRE SAINT HILAIRE

	Matin	Après midi		Matin	Après midi
Début de l'accueil	07h00	18h00	Début de l'accueil	07h00	17h55
Fin de l'accueil	08h15	19h00	Fin de l'accueil	08h15	19h00

❖ GARDERIE maternelle :

Les enfants de maternelle sont accueillis le matin dans les locaux de la garderie, place du Jeu de paume.

Selon la météo, le soir, les enfants seront à la garderie ou dans la cour de l'école maternelle.

Les enfants se présentant à la garderie doivent être directement remis au personnel.

Pour des raisons d'hygiène nous vous demandons de fournir des chaussons à vos enfants.

Le soir, les enfants ne pourront être confiés qu'à une personne de + de 13 ans.

La présence d'enfant au-delà de 19h implique une pénalité de 12€ par enfant.

7h00 – 8h20	7h30 – 8h20			
3€	2€			
16h30–17h00	16h30–17h30	16h30–18h00	16h30–18h30	16h30–19h00
1€	2€	3€	4€	5€

Les enfants sont tenus de respecter le personnel responsable et leurs camarades.

En cas de problèmes de discipline, et après entretien avec les parents, le Syndicat Scolaire se réserve la possibilité de refuser l'accès de la garderie à l'enfant.

Pour les enfants de la maternelle qui prennent le bus à la sortie de l'école, nous prions les parents d'être présent dès l'arrivée du bus à Saint Hilaire pour récupérer leurs enfants (Voir horaire bus page suivante) . **Les parents non présents, le tarif d'1€, prix de la garderie, leur sera facturée.**

❖ **GARDERIE primaire:**

A 7h00, les enfants des deux écoles primaires seront accueillis dans les locaux de la garderie, place du jeu de paume.

A partir de 7h30 ils seront dirigés vers l'école de la Chalouette.

L'entrée de l'école se fait uniquement rue du Docteur Solon.

Le soir les enfants de l'école de la Chalouette, restent à Châlo.

Les enfants de l'école de Saint Hilaire, restent à Saint Hilaire.

Toute heure commencée est due.

La présence d'enfant au-delà de 19h00 implique une pénalité de 12€ par enfant

7h00 – 8h15	7h30 – 8h15
3€	2€
Châlo 18h00 – 19h00	
Saint Hilaire 17h55 – 19h00	
2€	

Le matin aucune collation ne sera servie aux enfants.

Prévoir un goûter individuel avec boisson pour la garderie du soir. Aucun encas ne sera stocké au réfrigérateur, soyez vigilants lors de la préparation de cette collation

.....

Si le service bus n'est pas assuré, il sera mis en place le « Pédibus ».

.....

Pour les Chalouins, le quotient familial sera appliqué. Fournir l'avis d'imposition, attestation CAF et livret de famille.

❖ **ETUDE:**

Attention l'inscription est obligatoire auprès de :

C.A.E.S.E. - Guichet UNIQUE
13 rue Saint Antoine - 91150 ETAMPES
Tél : 01.64.59.27.27

❖ **SERVICE MINIMUM:**

Le service minimum est mis en place lors des journées de grève des enseignants.

Pensez à désinscrire vos enfants du restaurant scolaire s'ils sont absents ces jours là.

❖ **PAIEMENT DES SERVICES:**

Pensez à alimenter votre compte en amont (pré paiement), avant d'utiliser le service.

Toute dette cantine supérieure à 200€ sera automatiquement mise en recouvrement par l'intermédiaire du Trésor Public.

Votre compte doit toujours être positif. Vous pouvez aussi suivre vos consommations (relevé de compte), onglet « paiement » sur le portail citoyen.

Les consommations sont validées le jour même de la présence de l'enfant.

Modalités de paiement:

Carte de crédit: onglet « paiement » sur le portail citoyen. La boutonique en ligne est sécurisée.

Espèce ou chèque en mairie de Châlo Saint Mars.

Le Syndicat Scolaire se réserve le droit de refuser l'accès d'un usager à un des services Périscolaire si celui-ci ne se conforme pas au règlement.